



AVIS PUBLIC

Le règlement suivant est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette :

Règlement 2021-359 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage 99-044 ;

Ce règlement est entré en vigueur le 5 février 2021.

Ce règlement est déposé au bureau de la Municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 10 février 2021

Pierre Rondeau
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 10 février 2021 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 février 2021.

Pierre Rondeau